

1. *Débitrice:* **SI Etoile-Palettes B**, avenue de la Gare-des-Eaux-Vives 2, **1207 Genève**

2. *Remarques:* achat et vente d'immeubles, construction, aménagement et location de logements économiques
Dans la faillite mentionnée ci-dessus, est déposé et peut être consulté à l'office dès ce jour, selon l'article 230 a LP:
1. L'Etat des charges
2. Inventaire
A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:
- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF):
- dix jours pour recourir contre l'inventaire.
Sinon, l'état des charges et l'inventaire seront considérés comme acceptés.

Office des faillites
1227 Carouge
(03604144)